

Statistiques communautaires de l'innovation

Les activités d'innovation et leurs effets

Statistiques en bref

SCIENCE ET
TECHNOLOGIE

113/2007

Auteur

Sergiu-Valentin PARVAN

Contenu

L'amélioration de la qualité des biens et des services est la priorité pour les entreprises innovatrices 1

Les effets environnementaux de l'innovation ne sont pas les plus importants 2

Système communautaire de management environnemental et d'audit et éco-innovations ... 5

Effets très importants de l'innovation organisationnelle . 5

.....

Selon les résultats de la quatrième enquête communautaire sur l'innovation (ECI 4), l'innovation ne réduit pas toujours les incidences sur l'environnement ni l'utilisation des matières premières. En effet, il ne s'agit là que de deux effets parmi d'autres, et pas nécessairement les plus importants. L'enquête a montré que les répercussions positives de l'innovation sur l'environnement figuraient au dernier rang, derrière les effets sur la qualité et la diversité des biens et services.

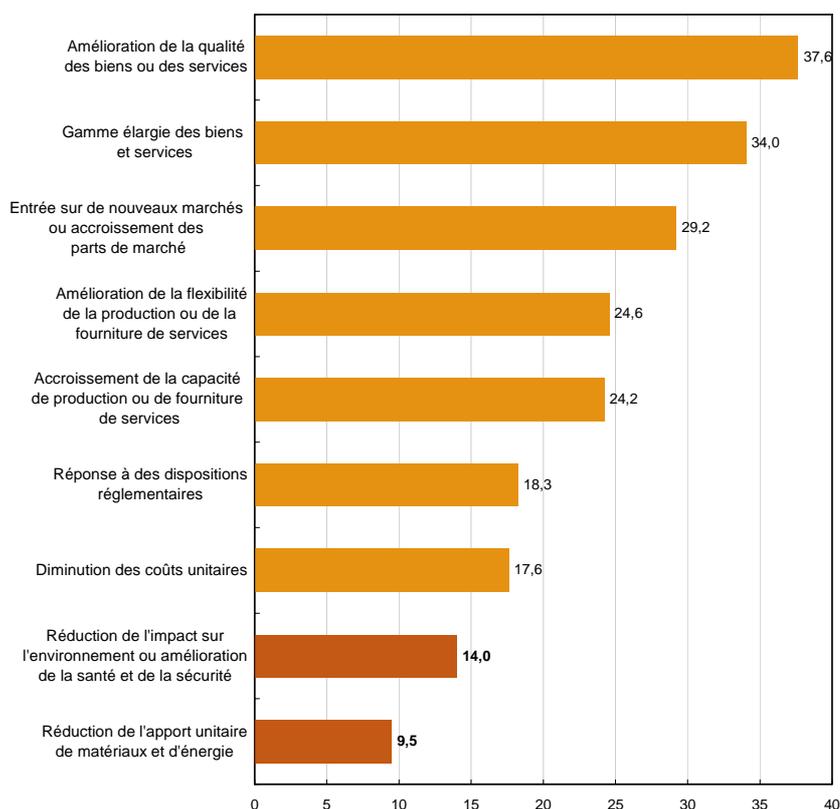
Le présent numéro de "Statistiques en bref" examine de plus près les aspects écologiques de l'innovation et les mesures de soutien mises en place par l'Union européenne.

La dernière partie de la publication traite les impacts très importants de l'innovation organisationnelle sur les entreprises innovatrices et non innovatrices. Elle montre que l'innovation en matière d'organisation semble avoir une incidence moindre.

L'amélioration de la qualité des biens et des services est la priorité pour les entreprises innovatrices

Le graphique 1 montre clairement que les aspects qualité de l'innovation sont les plus importants au niveau de l'UE-27. Plus d'une entreprise innovatrice sur trois a désigné "l'amélioration de la qualité des biens ou des services" comme un effet essentiel de l'innovation. Presque la même proportion a identifié la "gamme élargie de biens ou de services" comme un effet très important de l'innovation, tandis que seulement 9,5 % ont considéré la "réduction de l'apport unitaire de matériaux et d'énergie" comme étant l'effet principal.

Graphique 1: Effets de l'innovation identifiés par les entreprises comme étant très importants pour leurs activités d'innovation, en pourcentage des entreprises innovatrices, moyenne UE-27



Les effets environnementaux de l'innovation ne sont pas les plus importants

Tableau 2: Effets de l'innovation identifiés par les entreprises comme étant très importants pour leurs activités d'innovation, par pays, en pourcentage des entreprises innovatrices, UE-27 et pays sélectionnés

	Gamme élargie des biens et services	Entrée sur de nouveaux marchés ou accroissement des parts de marché	Amélioration de la qualité des biens ou des services	Amélioration de la flexibilité de la production ou de la fourniture de services	Accroissement de la capacité de production ou de fourniture de services	Diminution des coûts unitaires	Réduction de l'apport unitaire de matériaux et d'énergie	Réduction de l'impact sur l'environnement ou l'amélioration de la santé et de la sécurité	Réponse à des dispositions réglementaires
UE-27	34,0	29,2	37,6	24,6	24,2	17,6	9,5	14,0	18,3
BE	34,8	33,3	46,6	24,7	25,8	16,6	8,8	13,3	14,4
BG	42,8	32,9	45,6	22,8	23,4	18,9	17,0	20,7	26,7
CZ	40,6	25,7	40,0	26,8	25,3	16,9	13,7	15,5	8,0
DK	25,2	19,8	26,7	21,9	18,4	14,5	6,7	8,7	12,6
DE	38,0	31,7	37,7	27,5	20,0	15,1	9,5	10,3	10,4
EE	35,2	33,2	34,2	22,2	22,9	15,2	12,2	9,1	15,6
IE	40,7	32,8	32,7	22,1	23,5	19,3	10,2	11,1	13,8
EL	36,6	29,7	58,8	43,0	40,0	13,7	9,3	21,2	18,6
ES	28,1	19,6	35,2	25,2	32,5	12,7	7,1	16,2	23,0
FR	52,6	58,6	49,5	30,9	32,3	34,9	15,9	19,1	29,1
IT	25,4	15,2	34,1	18,7	23,2	18,1	4,4	14,7	19,5
CY	26,6	17,1	29,7	64,7	56,8	27,0	8,2	29,8	46,8
LV	10,5	17,7	7,1	15,5	13,6	18,5	19,4	14,9	14,3
LT	24,1	20,8	27,9	19,6	21,1	9,3	5,9	8,8	20,8
LU	48,2	34,5	53,2	37,6	30,3	16,2	7,6	15,3	37,6
HU	31,5	19,6	35,2	20,9	21,9	4,1	6,3	13,2	19,4
MT	21,5	19,4	21,5	17,4	15,3	6,9	4,9	11,8	18,8
NL	38,8	33,2	46,9	34,0	30,5	20,9	12,8	12,3	14,3
AT	25,4	20,8	35,3	23,1	19,0	7,0	4,9	8,2	13,5
PL	33,4	26,7	35,1	21,1	23,2	15,0	12,0	19,2	25,4
PT	9,7	15,4	9,5	8,8	6,1	18,0	25,8	12,7	12,5
RO	17,1	29,1	37,1	28,6	32,3	15,5	0,0	17,7	14,9
SI	38,1	32,2	49,6	30,8	31,0	28,4	17,2	18,6	15,5
SK	34,1	25,3	34,8	27,1	24,5	6,8	8,8	12,2	13,7
FI	25,3	21,7	24,2	15,9	17,1	13,0	5,9	7,2	9,8
SE	31,2	19,8	29,3	16,3	21,6	17,9	7,1	9,7	12,9
UK	37,1	36,5	40,9	23,7	23,2	:	:	15,5	25,7
IS	30,6	19,3	23,4	16,0	15,3	13,8	5,7	2,9	7,2
NO	23,1	16,2	23,6	13,6	13,4	10,0	4,3	8,1	12,4

Source: Eurostat – Statistiques communautaires de l'innovation, 2004

Au niveau national, la situation a plusieurs facettes. En effet, pour les entreprises innovatrices de 17 États membres de l'UE sur les 27, l'amélioration de la qualité des biens ou des services enregistrait le plus grand pourcentage. La Grèce était en tête avec près de 60 % des entreprises innovatrices contre seulement 7 % en Lettonie à l'autre extrême.

En ce qui concerne les effets particulièrement importants de l'innovation en termes d'élargissement de la gamme des biens et des services, les entreprises innovatrices de six pays – République tchèque (41 %), Allemagne (38 %), Estonie (35 %), Irlande (41 %), Finlande (25 %) et Suède (31 %) – ont enregistré le plus fort pourcentage par rapport aux autres effets.

Le Portugal et la Lettonie ont enregistré les plus forts pourcentages d'entreprises innovatrices ayant identifié la réduction de l'apport unitaire de matériaux et d'énergie comme un effet très important (26 % et 19 % respectivement). En revanche, les entreprises innovatrices roumaines ne se sont pas du tout déclarées concernées (0 % pour cet indicateur).

Pour les entreprises innovatrices françaises, les principaux effets de l'innovation étaient l'entrée sur de nouveaux marchés ou l'accroissement des parts de marché. En comparaison avec les autres pays, la France était en tête en termes de pourcentage des entreprises innovatrices considérant comme facteur de grande importance la "plus grande gamme de biens et de services" (53%), "l'entrée sur de nouveaux marchés ou l'accroissement des parts de marché" (59%) et "la diminution des coûts unitaires" (35%).

A Chypre, près de 65 % des entreprises innovatrices ont retenu "l'amélioration de la flexibilité de la production ou de la fourniture de services" comme l'effet le plus important de l'innovation. En même temps, près de 30 % des entreprises chypriotes ont également désigné la "réduction de l'impact sur l'environnement ou l'amélioration de la santé et de la sécurité" comme un effet de grande importance; il s'agit de loin du pourcentage le plus élevé de tous les pays. En termes d'effets de l'innovation, la catégorie "Réponse à des dispositions réglementaires" a été classée en première position par les entreprises innovatrices de Chypre, avec 47 %.

Tableau 3: Deux effets environnementaux de l'innovation identifiés par les entreprises comme étant très importants pour leurs activités d'innovation, par pays et classe de taille, en pourcentage des entreprises innovatrices, UE-27 et pays sélectionnés

	Réduction de l'apport unitaire de matériaux et d'énergie				Réduction de l'impact sur l'environnement ou amélioration de la santé et de la sécurité			
	Total	10 à 49 salariés	50 à 249 salariés	250 salariés et plus	Total	10 à 49 salariés	50 à 249 salariés	250 salariés et plus
EU-27	9,5	8,7	10,6	13,4	14,0	13,4	14,7	17,8
BE	8,8	9,0	7,5	11,7	13,3	13,2	11,4	20,9
BG	17,0	16,1	18,3	20,4	20,7	19,5	21,8	26,2
CZ	13,7	12,5	13,0	23,5	15,5	13,9	16,8	21,6
DK	6,7	4,4	11,6	14,0	8,7	8,0	10,8	8,7
DE	9,5	9,1	9,7	11,1	10,3	9,6	11,8	10,6
EE	12,2	12,4	10,8	17,0	9,1	8,9	9,4	12,1
IE	10,2	7,3	17,4	11,1	11,1	6,8	23,9	8,0
EL	9,3	9,0	12,0	3,5	21,2	18,4	32,7	28,3
ES	7,1	6,6	8,3	10,4	16,2	15,8	17,0	20,1
FR	15,9	14,4	17,2	22,8	19,1	17,1	20,6	29,7
IT	4,4	4,0	5,5	7,1	14,7	15,1	13,2	12,4
CY	8,2	6,9	12,2	13,6	29,8	30,2	30,4	18,2
LV	19,4	10,5	6,6	2,4	14,9	8,6	4,6	1,8
LT	5,9	4,1	7,3	12,4	8,8	7,0	9,9	16,8
LU	7,6	6,4	5,7	24,6	15,3	13,5	15,1	30,8
HU	6,3	5,6	6,2	10,3	13,2	12,2	12,8	19,8
MT	4,9	: c	: c	25,0	11,8	10,4	: c	30,0
NL	12,8	12,6	13,0	14,1	12,3	12,9	10,3	13,3
AT	4,9	4,8	4,3	7,6	8,2	8,6	6,4	10,1
PL	12,0	10,0	13,5	17,9	19,2	18,9	17,8	24,7
PT	25,8	26,4	25,1	18,6	12,7	11,6	15,0	15,9
RO	0,0	0,0	0,0	0,0	17,7	14,0	21,3	24,7
SI	17,2	13,2	19,1	25,6	18,6	: c	24,8	: c
SK	8,8	5,3	9,3	17,2	12,2	9,6	11,7	20,9
FI	5,9	6,5	4,1	6,9	7,2	7,8	5,7	7,9
SE	7,1	6,5	8,1	9,7	9,7	9,6	9,7	10,5
UK	:	:	:	:	15,5	14,6	16,6	22,7
IS	5,7	6,9	: c	: c	2,9	2,0	6,4	0,0
NO	4,3	3,6	5,2	7,9	8,1	7,5	8,9	12,1

Le plan d'action en faveur des écotechnologies (PAET), composé d'un éventail d'actions, s'articule autour de trois axes principaux:

De la recherche aux marchés

- 1/ Développer et centrer la recherche, la démonstration et la diffusion
- 2/ Créer des plateformes technologiques
- 3/ Vérification des technologies environnementales

Amélioration de la situation du marché

- 4/ Objectifs de performance
- 5/ Mobilisation des instruments financiers (subventions et prêts)
- 6/ Instruments fondés sur les mécanismes du marché
- 7/ Marchés publics écologiques
- 8/ Sensibilisation et formation

Agir au niveau mondial

- 9/ Soutenir les écotechnologies dans les pays en voie de développement et encourager l'investissement étranger

Source: <http://ec.europa.eu/environment/etap/>

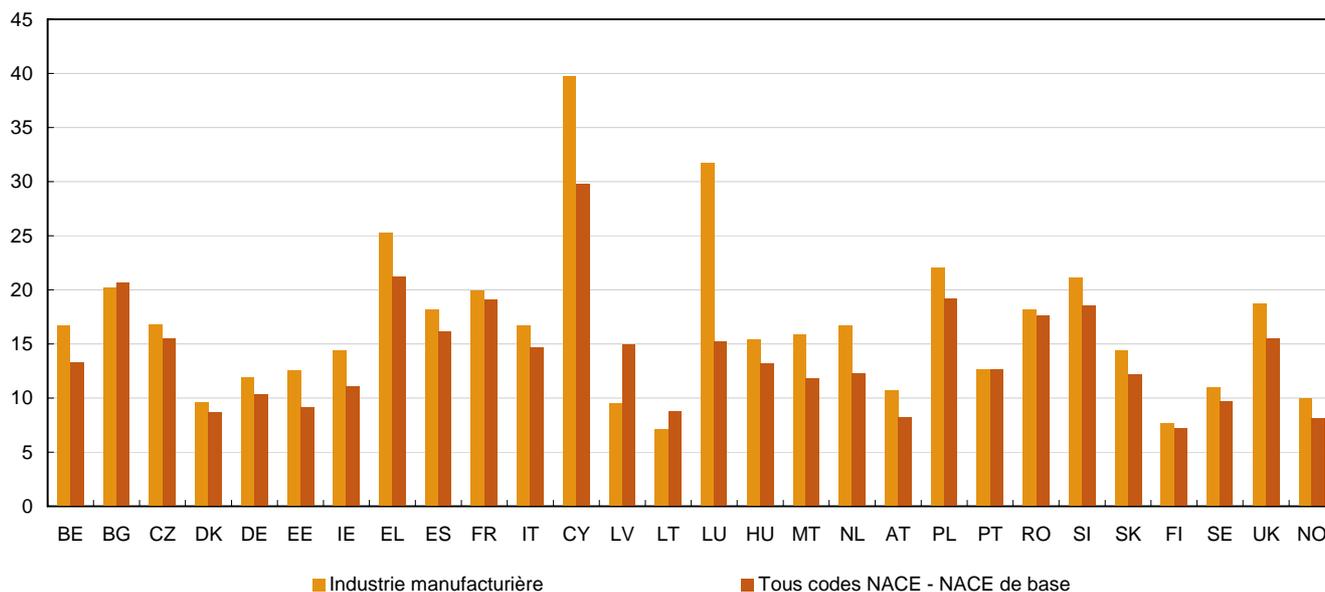
Source: Eurostat – Statistiques communautaires de l'innovation, 2004

Le tableau 3 examine de plus près deux des neuf indicateurs parmi lesquels les entreprises innovatrices ont choisi un ou plusieurs effets de l'innovation qu'elles considèrent particulièrement importants. Ces deux indicateurs concernent en particulier les aspects environnementaux.

Cependant, la question se pose de savoir s'il existe une corrélation entre la classe de taille de l'entreprise et l'appréciation des effets de l'innovation sur l'environnement. Une analyse détaillée indique que le lien n'est pas direct. Dans quinze États membres, le pourcentage d'entreprises innovatrices ayant identifié la "Réduction de l'apport unitaire de matériaux et d'énergie" comme un effet très important augmentait avec la taille. Pour le second indicateur, "Réduction de l'impact sur l'environnement ou amélioration de la santé et de la sécurité", treize États membres ont estimé qu'il existait une corrélation entre le pourcentage et la taille. Dans le cas de la France, par exemple, cette corrélation était très claire.

La Lettonie et l'Irlande font figure d'exception. En Lettonie, pour les deux indicateurs, le pourcentage d'entreprises innovatrices diminuait de façon inversement proportionnelle à la taille. En Irlande, le pourcentage d'entreprises innovatrices moyennes était plus élevé que celui des petites et des grandes entreprises pour les deux indicateurs.

Graphique 4: L'effet d'innovation "Réduction de l'impact sur l'environnement ou amélioration de la santé et de la sécurité" identifié par les entreprises comme très important pour leurs activités d'innovation, par pays, industrie manufacturière et tous codes NACE – NACE de base, en pourcentage des entreprises innovatrices du secteur, UE-27 et Norvège



Source: Eurostat – Statistiques communautaires de l'innovation, 2004

Rapport concernant le plan d'action en faveur des écotecnologies (2005-2006)

De grands progrès ont été accomplis, mais la tâche est encore vaste: réagir aux problèmes environnementaux qui se posent à l'échelle mondiale; faire en sorte que l'éco-innovation ait des retombées environnementales et économiques à grande échelle; permettre à l'Europe de saisir les occasions qui s'offrent à elle. Toutes les activités ont été intensifiées et menées à une échelle nouvelle, en se concentrant davantage sur la demande. En résumé, l'accent est mis sur cinq actions visant à augmenter la demande et sur trois mesures d'appui:

Augmentation de la demande:

- Promouvoir les marchés publics écologiques
- Mobiliser des investissements financiers plus importants
- Établir des systèmes de vérification des technologies et des objectifs de performance
- Se fonder sur les pratiques prometteuses des États membres
- Se concentrer sur les secteurs les plus rentables.

Mesures d'appui:

- Créer un réservoir de connaissances stratégiques dans le domaine de l'éco-innovation
- Promouvoir la sensibilisation et la participation active
- Exploiter les résultats de la recherche.

Source: Bruxelles, 2.5.2007 COM(2007) 162 final, communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social européen et au Comité des régions [SEC(2007) 413]

Le graphique 4 se concentre exclusivement sur l'un des neuf effets de l'innovation, à savoir la "Réduction de l'impact sur l'environnement ou l'amélioration de la santé et de la sécurité", désigné par les entreprises innovatrices comme très important. La ventilation industrie manufacturière et tous codes NACE permet d'établir une règle générale.

Dans presque tous les pays, le pourcentage d'entreprises innovatrices dans l'industrie manufacturière ayant identifié cet effet comme très important était supérieur à celui de tous les autres secteurs de la NACE réunis. Les seules exceptions à cette règle étaient la Bulgarie, la Lettonie et la Lituanie.

En général, le pourcentage d'entreprises innovatrices dans l'industrie manufacturière était de un à quatre points supérieur à celui de l'ensemble de la NACE. Seuls Chypre et le Luxembourg ont enregistré un écart beaucoup plus grand, respectivement 10 et 16 points de pourcentage, qui peut s'expliquer par l'importance relativement faible de l'industrie manufacturière dans ces pays.

L'examen attentif du graphique 4 soulève la question suivante: pourquoi le pourcentage d'entreprises innovatrices ayant identifié l'un ou les deux effets écologiques de l'innovation comme "très importants" est-il aussi faible? Vraisemblablement, les entreprises répondant à l'enquête ont choisi les effets ayant une grande importance en fonction de leurs propres objectifs. La plupart des entreprises innovent pour améliorer la qualité de leurs biens et services (voir tableau 2, page 2), élargir la gamme de leurs biens et services et accéder à de nouveaux marchés ou augmenter leurs parts de marché. L'innovation offre le moyen de survivre, de rester sur le marché et d'assurer l'avenir de l'entreprise.

Les objectifs principaux de l'innovation intra-muros ne sont pas toujours d'augmenter la flexibilité de la production et d'accroître la capacité de production. Pour atteindre ces objectifs, l'entreprise doit certes innover, mais l'acquisition de nouvelles machines ou de nouveaux logiciels peut-elle suffire? L'entreprise se trouve souvent dans une situation analogue lorsqu'elle doit se mettre en conformité avec des règlements. A titre d'exemple, l'achat de filtres pour éviter la pollution atmosphérique suffit parfois à satisfaire aux exigences réglementaires.

La réduction de l'apport unitaire de matériaux et d'énergie peut devenir le principal moteur d'innovation d'une entreprise, car si la production devient moins onéreuse, l'entreprise peut dégager de plus grands bénéfices et/ou vendre ses produits à un prix inférieur et, par conséquent, augmenter sa part de marché. Dans ce cas, l'innovation a un effet positif indirect sur l'environnement.

On peut imaginer plusieurs scénarios selon lesquels une entreprise décide d'innover pour réaliser des objectifs prioritaires, commerciaux ou d'une autre nature, et les innovations ainsi apportées ont finalement un impact positif sur l'environnement. Dans ce cas, l'entreprise peut ne pas considérer ces effets de l'innovation comme très importants, s'agissant plutôt d'effets indirects.

Système communautaire de management environnemental et d'audit et éco-innovations

Le système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS) est un instrument UE basé sur la participation volontaire qui reconnaît les organisations attachées à améliorer en permanence leurs performances environnementales. Les organisations enregistrées EMAS sont conformes au droit, gèrent un système de management environnemental et rendent compte de leurs performances environnementales en publiant un rapport environnemental contrôlé par un organisme indépendant. Elles sont identifiables par le logo EMAS, qui garantit la fiabilité des informations fournies.

En 2006, l'EMAS s'est considérablement développé puisqu'il a enregistré une augmentation de 12,8 % du nombre de sites. Au total, 5 380 entreprises, institutions et administrations publiques fonctionnent et travaillent sous la gestion de l'EMAS, ce qui représente plus de 1,6 million de personnes dans 3 568 organisations.

Tableau 5: Organisations et sites enregistrés EMAS, par pays, 2006

	BE	BG	CZ	DK	DE	EE	IE	EL	ES	FR	IT	CY	LV	LT	LU	HU	MT	NL	AT	PL	PT	RO	SI	SK	FI	SE	UK	NO	Total
Organisations enregistrées EMAS	39	0	26	112	1 489	2	8	51	676	17	586	0	0	0	1	8	1	13	258	6	54	:	1	3	42	84	64	27	3 568
Sites	334	0	27	278	1 979	2	8	54	843	17	761	0	0	0	1	11	1	17	451	7	59	:	1	3	50	85	364	27	5 380

Source: <http://ec.europa.eu/environnement/emas>

Ces dernières années, l'Union européenne a tenté de convaincre les entreprises d'accorder plus de place aux aspects environnementaux dans leurs décisions en matière de gestion et de production. La législation européenne oblige les entreprises à tenir compte au moins de certains impacts environnementaux liés à leurs activités. En conséquence, les entreprises sont parfois contraintes d'innover pour respecter les règlements. Les instruments juridiques sont un moyen d'atténuer les effets négatifs sur l'environnement. Il existe toutefois d'autres procédés pour inciter les entreprises à intégrer les aspects environnementaux dans leur processus décisionnel. Le plan d'action en faveur des écotecnologies en est un exemple (voir encadré – page 4), le **système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS)** en est un autre.

On a progressé dans la recherche de méthodes de production moins nocives pour l'environnement qui consomment moins d'énergie et recourent davantage aux matériaux renouvelables. Or, cet objectif est difficile à atteindre et de nombreux changements doivent intervenir. L'innovation est plus que jamais nécessaire pour trouver des solutions de rechange aux procédés de production polluants, aux marchandises composées de matières non-renouvelables, etc.

Le programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation (PCI) et le septième programme-cadre (7^e PC) concernent tous deux l'éco-innovation. Alors que le 7^e PC est déjà

bien engagé, l'affectation des ressources au titre du PCI vient seulement de commencer. En mars 2007, le premier programme de travail dans le cadre du programme pour l'innovation et l'esprit d'entreprise - qui est une composante clé du PCI - a été adopté, ce qui permettra le démarrage de nouvelles activités au cours de cette même année.

En particulier, 142 millions d'euros ont été alloués en 2007 aux instruments financiers gérés par le Fonds européen d'investissement. Cette somme contribuera aux fonds de capital-risque et aux mécanismes de garantie des prêts, opérant un effet multiplicateur sur le montant initial. Sur ce montant, quelque 23 millions d'euros seront spécifiquement destinés à l'investissement dans le domaine de l'éco-innovation.

Définition de l'éco-innovation

L'éco-innovation est la production, l'application ou l'exploitation d'un bien, d'un service, d'un procédé de production, d'une structure organisationnelle ou d'une méthode commerciale ou de gestion, qui constitue une nouveauté pour l'entreprise ou l'utilisateur et qui, tout au long de son cycle de vie, entraîne une réduction du risque environnemental, de la pollution et de ses impacts négatifs sur l'utilisation des ressources (y compris de l'énergie) par rapport aux solutions de rechange applicables.

Source: Eco-innovation from an innovation dynamics perspective, René Kemp et Tim Foxon, UNU-MERIT, 13 avril 2007

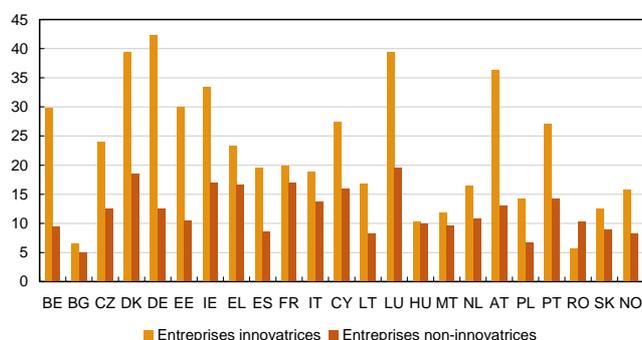
Effets très importants de l'innovation organisationnelle

Dans cette partie de la publication, la population de l'enquête n'est plus limitée aux entreprises innovatrices, mais englobe toutes les entreprises. La définition actuelle d'une entreprise innovatrice (voir manuel d'Oslo, 1997, pages 31 et suivantes) fixe pour limite les innovations de produits et de processus, si bien qu'il est nécessaire de prendre en considération toutes les entreprises pour analyser l'innovation organisationnelle et ses effets.

Le graphique 6 représente l'ensemble des entreprises ayant introduit des innovations organisationnelles, ventilées en entreprises ayant des activités d'innovation et en entreprises non-innovatrices. Dans une grande majorité de pays, le pourcentage d'entreprises innovatrices ayant introduit des innovations organisationnelles était supérieur – voire nettement supérieur – à celui des entreprises non-innovatrices. La seule exception était la Roumanie. En

Hongrie, les deux pourcentages étaient presque équivalents.

Graphique 6: Entreprises innovatrices et non-innovatrices ayant introduit des innovations organisationnelles, en pourcentage de l'ensemble des entreprises, par pays, UE-27 et Norvège



Source: Eurostat – Statistiques communautaires de l'innovation, 2004
Données manquantes/confidentielles: LV, SI, FI, SE, UK

Le tableau 7 révèle dans une première analyse que, de manière générale, les entreprises innovatrices sont plus nombreuses que les entreprises non-innovatrices à identifier les effets très importants des innovations en matière d'organisation. Si l'impact global des innovations organisationnelles semble moins grand que celui des innovations de processus ou de produits (voir tableau 2, page 2) -

Tableau 7: Effets de l'innovation organisationnelle identifiés comme très importants par l'ensemble des entreprises, par pays et par les entreprises innovatrices et non-innovatrices, en pourcentage de l'ensemble des entreprises, UE-27 et Norvège

	Entreprises innovatrices				Entreprises non-innovatrices			
	Réduction du temps de réponse aux besoins des clients ou des fournisseurs	Amélioration de la qualité des biens ou des services	Diminution des coûts unitaires	Amélioration de la satisfaction des salariés et/ou réduction du taux de rotation du personnel	Réduction du temps de réponse aux besoins des clients ou des fournisseurs	Amélioration de la qualité des biens ou services	Diminution des coûts unitaires	Amélioration de la satisfaction des salariés et/ou réduction du taux de rotation du personnel
BE	15,5	16,8	6,9	5,5	3,8	4,4	2,5	1,6
BG	2,2	3,8	1,6	1,6	1,2	2,8	0,7	0,7
CZ	8,5	11,1	4,2	3,5	2,9	3,2	1,8	1,8
DK	12,0	11,2	10,1	7,2	3,7	4,7	3,6	3,9
DE	18,3	18,8	10,0	8,1	3,8	2,8	2,7	1,8
EE	15,0	12,1	7,6	6,7	3,8	3,5	2,8	1,4
EL	10,4	13,3	4,1	4,7	5,0	5,8	1,5	1,7
ES	7,1	8,8	2,8	3,8	2,8	3,1	1,1	1,5
FR	8,0	10,6	5,6	3,6	5,3	7,2	3,7	3,2
IT	6,4	6,6	1,7	2,1	4,3	3,9	1,8	1,7
CY	12,2	15,6	6,6	7,0	5,8	8,4	3,5	5,2
LT	2,2	5,4	2,1	1,8	1,1	2,0	0,9	0,4
LU	20,6	23,3	7,0	9,3	10,2	10,7	4,2	6,2
HU	4,3	4,5	1,0	0,9	2,6	2,3	0,8	0,7
MT	14,0	17,0	11,5	12,8	10,8	14,2	8,3	10,9
NL	7,6	7,7	4,2	3,4	4,0	3,7	2,5	2,5
PL	:	:	:	:	:	:	:	:
PT	1,4	0,8	5,6	3,7	0,8	0,9	2,5	2,1
RO	5,9	7,7	2,8	2,8	4,4	4,6	1,8	1,9
SI	: c	: c	: c	: c	: c	: c	: c	: c
SK	3,9	5,3	2,5	1,5	2,5	2,4	1,9	1,7
NO	3,0	4,9	3,1	3,3	1,0	1,8	1,5	1,8

Source: Eurostat – Statistiques communautaires de l'innovation, 2004, données manquantes: IE, LV, AT, FI, SE, UK

pourcentage d'entreprises n'atteint ou ne dépasse 20 % que dans très peu de cas - ces faibles pourcentages peuvent s'expliquer par le fait que les données présentées dans le tableau 7 sont des rapports reposant sur l'ensemble des entreprises et non sur les entreprises du groupe considéré.

Pour les entreprises innovatrices, ces pourcentages varient, dans la plupart des cas, entre cinq et dix pour cent. Avec le même dénominateur – à savoir toutes les entreprises – il est possible d'additionner les pourcentages du même effet pour chaque pays. L'exemple du Luxembourg, qui a enregistré des parts en pourcentage plutôt élevées, montre que près d'une entreprise sur trois a indiqué la "Réduction du temps de réponse aux besoins des clients ou des fournisseurs" comme un effet très important de l'innovation organisationnelle.

En général, les deux premiers indicateurs "Réduction du temps de réponse aux besoins des clients ou des fournisseurs" et "Amélioration de la qualité des biens et des services" ont été plus souvent désignés comme effets très importants de l'innovation que les deux autres, c.-à-d. "Réduction des coûts unitaires" et "Amélioration de la satisfaction des salariés et/ou diminution du taux de rotation du personnel".

Le Luxembourg, Malte et l'Allemagne ont enregistré les plus forts pourcentages pour la plupart des indicateurs. En revanche, les pourcentages pour les entreprises portugaises, bulgares et lituaniennes étaient parmi les plus bas.

➤ CE QU'IL FAUT SAVOIR – NOTES METHODOLOGIQUES

L'enquête communautaire sur l'innovation (ECI) vise à évaluer l'activité d'innovation dans les entreprises et couvre les États membres de l'UE, les pays candidats, l'Islande et la Norvège.

La collecte de données a lieu tous les deux ans (à compter de 2004). La dernière enquête (ECI 4) a été réalisée en 2005 dans 25 États membres, les pays candidats, l'Islande et la Norvège, sur la base de l'année de référence 2004.

Pour garantir la comparabilité des résultats entre les pays, Eurostat a élaboré, en étroite collaboration avec les États membres de l'UE et d'autres pays, un questionnaire de base type pour l'ECI 4 ainsi qu'une liste de définitions et de recommandations méthodologiques.

L'ECI 4 est basée sur le *manuel d'Oslo* (2e édition, 1997), qui donne des orientations méthodologiques et définit le concept d'innovation, ainsi que sur le règlement n° 1450/2004 de la Commission.

Le présent numéro de Statistiques en bref compare des données élaborées sur la base de l'enquête ECI 4.

UNITES STATISTIQUES

La principale unité statistique de l'ECI 4 est l'entreprise, telle que définie dans le règlement n° 696/1993 du Conseil relatif aux unités statistiques ou dans le répertoire statistique national des entreprises. Le règlement UE n° 2186/1993 demande aux États membres de mettre en place et de tenir un répertoire des entreprises, ainsi que des unités juridiques et des unités locales connexes.

POPULATION CIBLE

La population de l'ECI 4 est déterminée par la taille de l'entreprise et par son activité principale. Au moins toutes les entreprises de 10 salariés ou plus dans un des secteurs spécifiés ont fait partie de la population statistique.

La population cible de l'ECI 4 était la population totale des entreprises dont les activités principales étaient les suivantes: industries extractives (NACE 10-14), industrie manufacturière (NACE 15-37), production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau (NACE 40-41), commerce de gros (NACE 51), transports et communications (NACE 60-64), intermédiation financière (NACE 65-67), activités informatiques (NACE 72), activités d'architecture et d'ingénierie (NACE 74.2) et activités de contrôle et analyses techniques (NACE 74.3).

TYPE D'ENQUETE

La plupart des États membres et des autres pays ont réalisé l'ECI 4 au moyen d'une enquête stratifiée par échantillonnage, alors que certains ont recouru à un recensement ou ont combiné les deux méthodes.

Les données de l'ECI 4 figurent dans la base de données de référence d'Eurostat et y sont présentées dans une structure qui correspond globalement à celle du questionnaire d'enquête harmonisé.

Les classes de taille utilisées dans la présente publication sont les suivantes:

Petite entreprise: 10 à 49 salariés;

Entreprise moyenne: 50 à 249 salariés;

Grande entreprise: 250 salariés et plus.

Les activités économiques décrites dans la présente publication sont basées sur la nomenclature NACE Rév. 1.1. Les deux secteurs utilisés sont les suivants:

Tous codes NACE – NACE de base (sections C, D, E, I et J de la NACE et divisions 51, 72, 74.2 et 74.3 de la NACE); et

Industrie manufacturière (NACE D).

PERIODE DE REFERENCE

Pour l'ECI 4, la période d'observation correspond aux années 2002 à 2004, c'est-à-dire la période de trois ans s'étendant du début de l'année 2002 à la fin de l'année 2004. La période de référence pour l'ECI 4 est l'année 2004.

Tous les pays étudiés ont collecté des données pour cette période d'observation, seule la République tchèque a choisi la période 2003-2005.

DÉFINITIONS (Manuel d'Oslo, 1997)

Innovation: produits (biens ou services) nouveaux ou sensiblement améliorés qui sont mis sur le marché ou processus nouveau ou sensiblement amélioré qui est introduit au sein d'une entreprise. Les innovations sont basées sur les résultats d'une nouvelle évaluation technologique, d'une nouvelle combinaison de technologies existantes ou de l'utilisation d'un autre savoir acquis par l'entreprise.

Entreprises innovatrices (propension à innover): entreprises qui mettent sur le marché des produits nouveaux ou sensiblement améliorés (biens ou services) ou entreprises qui mettent en place des processus nouveaux ou sensiblement améliorés. Les innovations reposent sur les résultats de nouveaux développements technologiques, sur les nouvelles applications de technologies existantes ou sur l'utilisation d'autres savoirs acquis par l'entreprise. La définition couvre les innovations de tous types (innovations produits, innovations processus et entreprises n'ayant que des activités innovatrices en cours et/ou abandonnées).

Innovation organisationnelle: mise en place d'une modification nouvelle ou sensible dans la structure ou la gestion d'une entreprise qui est destinée à améliorer l'usage des connaissances, la qualité des biens ou des services produits ou l'efficacité des flux de l'entreprise.

SIGLES ET ABREVIATIONS

c Données confidentielles

: Non disponible

La présente publication rend compte de la disponibilité des données figurant dans la base de données de référence d'Eurostat au 10 mai 2007.

Pour en savoir plus :

Données : [Site Web EUROSTAT/Page d'accueil/Science et technologie/Données](#)

Science et technologie

 Recherche et développement

Enquête communautaire sur l'innovation

 Résultats de la deuxième enquête communautaire d'innovation

 Résultats de la troisième enquête communautaire d'innovation

 Résultats de la quatrième enquête communautaire d'innovation

Les journalistes peuvent contacter le service média support :

Bâtiment BECH, Bureau A4/125
L - 2920 Luxembourg

Tel. (352) 4301 33408
Fax (352) 4301 35349

E-mail: eurostat-mediasupport@ec.europa.eu

European Statistical Data Support :

Eurostat a mis en place, conjointement avec les membres du "Système statistique européen", un réseau de centres d'appui, qui couvrira presque tous les États membres et certains pays de l'AELE.

La mission de ces centres sera d'aider et d'orienter les utilisateurs qui se procureront des données statistiques européennes sur l'internet.

Vous trouverez sur notre site internet des informations sur ce réseau de centres d'appui : <http://ec.europa.eu/eurostat/>

Une liste des bureaux de vente dans le monde est disponible à :

l'Office des publications officielles des Communautés européennes.

2, rue Mercier
L - 2985 Luxembourg

URL: <http://publications.europa.eu>
E-mail: info@publications.europa.eu

Cette publication a été rédigée en collaboration avec Gesina Dierickx.